

## COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 mars 2012

L'an deux mil douze, le seize mars à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château.

#### ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BOUT	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDET	X	Virginie LAVALETTE	X	Bernadette ACCOLAS	X

#### ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Mme Françoise SCHEEPERS – M. Jean-Luc REBY

#### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 février 2012**

Approbation à l'unanimité du compte rendu.

#### **Point n° 1 : CCAB**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée qu'une réunion publique aura lieu le 22 mars prochain, à 18h30, à la maison des Chaumes, afin de procéder à la présentation du plan d'aménagement de bourg, proposé par **M. S. PICHON**, architecte en charge du dossier.

L'ensemble des riverains qui habite : rue des Maures, rue du cerf, rue du Dr Vaissier, rue des anciennes boucheries, place des châtaignes, place de l'église et place Paul Guignard, a été avisé par courrier.

Le programme de rénovation et restructuration des lieux précités doit débuter en mai et devrait durer entre 6 et 8 mois. Toutes les précisions seront apportées aux riverains, lors de la réunion publique.

#### **Point n° 2 : Assainissement**

**Monsieur Claude MICHEL** informe qu'une réunion aura lieu chaque semaine afin de suivre, pas à pas, l'avancée des travaux d'assainissement qui vont permettre le raccordement du bourg Nord à la station d'épuration.

**Monsieur le Maire** confirme la nécessité d'être à l'écoute des demandes des riverains afin de résoudre au fur et à mesure les problèmes éventuels, liés à ces gros travaux.

Ces travaux constituent une première tranche ; il sera nécessaire, à l'avenir et dans le cadre de la mise en conformité, d'étendre ces travaux à une zone élargie afin de raccorder les habitations qui ne le sont pas encore ; cela fera l'objet d'un avenant ultérieur.

### **Point n° 3 : Remparts**

**Monsieur le Maire** informe l'assemblée que les travaux vont être suspendus une quinzaine de jours à la demande de l'entreprise COMTE qui a des contraintes majeures sur un chantier autre que celui d'Ainay-le-Château.

**Monsieur le Maire** constate que les travaux sont bien avancés, que l'équipe des maçons effectue un travail de qualité et que la restauration entreprise, jusqu'ici, est parfaitement réussie.

### **Point n° 4 : Maison bourbonnaise**

**Monsieur le Maire** informe que les travaux de restauration de la longère bourbonnaise sont terminés et que la maison est magnifiquement restaurée ;

**Monsieur le Maire** convie l'assemblée à visiter la bâtisse meublée (destinée à l'association des Amis et Pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle), le mardi 20 mars à 18h30.

### **Point n° 5 : Crèche**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Mme F. MARANDET**. Lors de la dernière réunion organisée par l'association Pétronille au Pays de Tronçais, il a été décidé d'implanter la crèche sur la commune de Saint Bonnet-Tronçais. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'Ainay-le-Château de se prononcer pour ou contre, la prise en charge d'un ou de plusieurs lits.

Il est à noter que la communauté de communes du Pays de Tronçais pourrait prendre en charge une partie des frais de fonctionnement.

**Monsieur le Maire** demande de procéder au vote.

Le vote des 15 membres en exercice fait apparaître le résultat suivant :

- 9 votes en faveur de 1 lit,
- 6 votes en faveur de 2 lits,
- aucun vote « contre »,
- aucune abstention.

### **Point n° 6 : SICTOM**

**Mme F. MARANDET** et **M. C. MICHEL** ont pu assister à la dernière réunion du SICTOM, à Cérilly. La gestion du SICTOM a été présentée à l'assemblée présente et certains comptes de charges feront l'objet d'une attention toute particulière afin d'en réduire les dépenses.

Le ramassage réduit à un passage par semaine, a été évoqué, lors de cette réunion. Cette demande a été exprimée par de nombreux castelainaisiens afin de réduire la redevance ordures ménagères. Cette hypothèse a été évoqué et cela pose le problème des emplois du personnel en charge des ramassages. Il serait alors nécessaire de repenser leurs activités et en les dirigeant, peut-être, vers un tri sélectif des déchets, renforcé.

## Point n° 7 : Eco-quartier

**M. T. AUDOUIN** informe le conseil qu'une première ébauche du cahier des charges a été étudiée et modifiée lors de la dernière réunion de travail de la commission communale ; cependant, un certain nombre de contraintes sont encore pointées du doigt par des conseillers.

Ces contraintes sont liées à la réglementation relative au périmètre imposé par les bâtiments de France.

## Questions diverses

**Monsieur le Maire** communique à l'assemblée :

- les vifs remerciements exprimés par **Monsieur J GUITTON**, président de l'Association des Amis et Pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle pour l'accueil et le dévouement des membres du conseil à l'égard de l'association.

- **M. Denis LIBERT, Président du Racing Club de Bourges (Club de moto-cross)**, demande de pouvoir louer le terrain « Les grandes vergnes », jusqu'ici mis à disposition gratuitement par la commune, de manière à pouvoir en disposer plus aisément, faire des projets à moyens termes, investir financièrement avec plus de sérénité. Cette demande sera étudiée et à nouveau soumise en conseil.

**Mme B. ACCOLAS** informe que l'**Association Fêtes et Loisirs** est dans l'attente de recevoir une subvention de 350 € qui lui a été attribuée en 2011. Il sera procédé prochainement au règlement.

**Mme B. ACCOLAS** informe qu'il est nécessaire d'acquérir, dans le cadre d'équipement du foyer rural, de nouveaux plats à gratin « spécial collectivité » et de compléter ou de renouveler l'équipement vaisselle, mis à disposition des occupants de la salle des Fêtes. Des devis seront demandés auprès des différents équipementiers « cuisines en collectivités ».

**Mme C. TREBOSC** rappelle les différentes manifestations, à venir, organisées par la Médiathèque que l'on peut retrouver sur le Flash Info et sur le site internet de la commune [www.ainay-le-chateau.fr](http://www.ainay-le-chateau.fr).

**Mme C. TREBOSC** informe le conseil qu'elle a assisté à la réunion du syndicat du collège de Cérilly (SIESS) : 38 enfants d'Ainay-le-Château y sont scolarisés. Le syndicat permet, entre autre, l'achat à prix coutant de fournitures destinés aux collégiens, à la charge des familles. Il participe au fonctionnement de la classe équitation. Le budget révèle un résultat bénéficiaire de 5 312,43 €. La partie investissement va permettre l'achat de tapis de gym. Le SIESS gère également l'école de musique.

L'an passé, une expérience avait été menée au sein de l'école primaire de Cérilly, avec l'intervention de M. CANIFET, professeur de musique. Cette action est renouvelée cette année à Ainay-le-Château. M. CANIFET donne des cours auprès des écoles maternelle et élémentaire, 5 séances de 30 mn/sem. à la maternelle et 1 h/sem. en primaire. Cet apprentissage permettra aux enfants

des écoles de proposer un spectacle lors du carnaval qui aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> avril 2012.

**M. S. BERNADON Cimetière** indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de faire une nouvelle allée au terme de la rangée actuelle.

Une réunion de la commission en charge du cimetière aura lieu, sur place, le lundi 26 mars à 14h00 en présence de l'entreprise GALMARD, habilitée aux travaux d'inhumation et de M. G. VENUAT, adjoint technique en charge des travaux de voirie.

**Mme V. LAVALETTE** demande au service technique de rouvrir les points d'eau dans le cimetière, après la fermeture de l'hiver.

**M. S. GAUMET** informe l'assemblée de son intervention auprès de l'école, auprès des élèves de CM1-CM2 dans le cadre de l'action de découverte et protection de l'environnement. Un hôtel à insectes a été réalisé avec les enfants et il sera installé à proximité de la cour de l'école.

**Mme F MARANDET** informe :

- qu'une réunion CCAS a eu lieu la semaine 10 afin de faire un point sur le dernier repas qui a réuni les aînés de la commune.  
La qualité du repas a été pointée du doigt par les invités et il sera nécessaire de revoir, à l'avenir, avec le traiteur, des mets qui conviendraient le mieux.  
D'autre part, un listing de personnes qui n'ont pas participé à cet événement, a été établi. Il est prévu de rendre visite à une dizaine de personnes qui participent habituellement.
- qu'une première formation dispensées par l'entreprise CYPRES Hygiène a eu lieu, en deux étapes ; ces réunions sont destinées au personnel en charge du ménage. Ces formations seront suivies par une autre formation liée aux règles d'hygiène en collectivité (normes HACCP) en avril 2012, en partenariat avec le CHSI et enfin, une dernière formation « gestes et postures » demandée par des agents, suivra.
- qu'il a été demandé au personnel communal en charge de la garderie et de la cantine de dispenser un traitement médical à un enfant malade. Cela a fait l'objet de demande de renseignements auprès du CENTRE DE GESTION de l'Allier(CDG03).  
Le CDG03 nous informe qu'il est possible dans le cadre du maintien d'un enfant malade en milieu scolaire, de dispenser des soins comme suit :
  - Si l'enfant est âgé de moins de 6 ans, il est possible de dispenser des soins sur prescription médicale et autorisation parentale,

- Si l'enfant est âgé de plus de 6 ans, il est possible d'accompagner l'enfant dans la mesure du possible à s'administrer le traitement, sur présentation d'une prescription médicale et autorisation parentale.

Néanmoins, l'agent n'est pas tenu obligatoirement de le faire.

Par ailleurs, afin de palier à cet évènement, le règlement intérieur sera revu et il sera inséré désormais une rubrique relative à l'administration d'un traitement médical en temps périscolaire.

- Lors de la dernière assemblée générale de la Société de Pêche, il a été décidé d'organiser, en mai, une journée de pêche pour les enfants des écoles qui s'articulerait de la façon suivante :
  - o concours de pêche en matinée,
  - o barbecue, le midi, sur place, en présence des parents.

**M. M. SIGNORET** revient sur le projet de plantations de végétations au lieu-dit *Les Reux*. Les petites haies envisagées, peuvent être gênantes pour le stationnement des riverains, il convient de repenser leur implantation.

D'autre part, les arbres choisis devront être rapidement plantés, à défaut leur plantation sera reportée. Un arrosage quotidien sera indispensable.

**Centre de social de Meaulne** informe la mairie de leur décision, prise en assemblée générale, d'augmenter la cotisation demandée aux communes, ainsi Ainay le Château passerait de 0,50 à 2 € par habitants à compter de 2013.

**Indemnités au comptable – Monsieur le Maire** indique au Conseil Municipal qu'une indemnité de conseil est allouée au comptable chargé des fonctions de receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux. Le décompte s'élève à 456,23 €. Le conseil accepte à l'unanimité le versement de cette indemnité.

**L'Allier à livre ouvert – Monsieur le Maire** informe l'assemblée de la demande de subvention de *l'Association L'Allier à Livre Ouvert* qui s'élève à 149,10 €. Cette association prend en charge des activités qui permettent aux relais communaux d'améliorer le service médiathèque offert et de se faire mieux connaître de leurs usagers grâce à des expositions, des animations et une aide à la formation des responsables, en particulier des bénévoles. La participation financière est accordée à l'unanimité.

**Cotisation annuelle à l'UDAAR 03 - Monsieur le Maire** donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de participation financière pour les projections de films en milieu rural. La cotisation 2012 s'élève à 667€. Proposition acceptée à l'unanimité.

**CENTRE SOCIAL DE MEAULNE – Monsieur Le Maire** informe l'assemblée délibérante de la demande de subvention de fonctionnement pour les services effectués dans le cadre de l'accueil de Loisirs sans hébergement, des enfants d'Ainay-le-Château. La subvention est de 1,70 € par enfant, pour 124 présences, soit 210,80 €. La proposition est validée à l'unanimité.

**CENTRE SOCIAL DE MEAULNE – Monsieur Le Maire** informe l'assemblée délibérante d'une seconde demande de subvention. Celle-ci concerne le portage des repas, le service mandataire, les soins à domicile ou l'aide à domicile. La cotisation 2012 s'élève à 0,50 € par habitant, soit 532,50 €. La cotisation est acceptée à l'unanimité.

**L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**

**Le prochain conseil municipal est fixé**

**Le vendredi 13 avril 2012 à 19h00**